

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Commissaire aux Comptes

Annaïk CELTON

Commissaire aux Comptes

AREF Bretagne BTP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

AREF Bretagne BTP
20, rue Alain Gerbault
35012 Rennes Cedex

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €
RCS Saint-Brieuc 485112064 Siret 48511206400012 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : 5 rue Alexander Fleming- 22190 PLERIN
Téléphone : 02 96 79 27 54 - Fax 02 96 74 43 45

Rennes : 16 Mail Anne Catherine 35000 RENNES
Téléphone : 02 23 40 04 07 - Fax : 02 23 40 04 03

Association AREF BTP

20 rue Alain Gerbault – 35 012 Rennes Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AREF Bretagne BTP tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../

Bilan

ASS AREF - BTP

Au : 31/12/2009

N° SIRET: 30077258900010

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2008
Capital souscrit non appelé					
Incorporel	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes					
Total					
Corporel	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels	101 791	94 566	7 225	17 086
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
Total		101 791	94 566	7 225	17 086
Financier (2)	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres immobilisations financières		762		762	1 524
Total		762		762	1 524
Total de l'actif immobilisé		102 553	94 566	7 987	18 611
Stocks	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Total					
Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	130 734		130 734	150 158
	Capital souscrit et appelé, non versé				
Total		130 734		130 734	150 158
Divers	Valeurs mobilières de placement	94 943		94 943	82 430
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	23 177		23 177	26 017
Total		118 121		118 121	108 447
Charges constatées d'avance		3 660		3 660	3 141
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		252 516		252 516	261 747
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursements des emprunts					
Ecart de conversion actif					
Total de l'actif		355 070	94 566	260 503	280 359
(1) Dont droit au bail					
Revois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	VISA POUR IDENTIFICATION	Créances clients

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Bilan

ASS AREF - BTP

Au : 31/12/2009

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

	Exercice	Exercice précédent
Passif		
Capitaux propres		
Capital social (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves	46 546	80 806
Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	(10 748)	(34 259)
Situation nette avant répartition	35 798	46 546
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	35 798	46 546
Aut. fonds propres		
Titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		5
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Total		5
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 788	63 541
Dettes fiscales et sociales	130 638	170 265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 278	
Instruments de trésorerie		
Total	224 705	233 806
Produits constatés d'avance		
Total des dettes et des produits constatés d'avance	224 705	233 812
Ecarts de conversion passif		
Total du passif	260 503	280 359
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier		
Effets portés à l'escompte et non échus		
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	224 705	233 812
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) dont emprunts participatifs		5

AC2C

Auditeur et Commissaire aux Comptes
société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Compte de résultat ASS AREF - BTP

Périodes 01/01/2009 31/12/2009 Durées 12 mois
01/01/2008 31/12/2008 12 mois

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			
	Production vendue { Biens Services			
	Chiffre d'affaires net			
	Productions stockées			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
	Autres produits			
	Total			811 675
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats Variations de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires et traitements			
	Charges sociales			
	- sur immobilisations { amortissements provisions			
	Dotations d'exploitation - sur actif circulant			
	- pour risques et charges			
	Autres charges			
Total			821 885	891 593
Résultat d'exploitation			A	(10 209)
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total			1 472	19 078
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (5)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total			34	9
Résultat financier			D	1 437
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)			E	(8 771)

Compte de résultat ASS AREF - BTP

Périodes 01/01/2009 31/12/2009 Durées 12 mois
 01/01/2008 31/12/2008 12 mois

EUR

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500	7 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	2 500	7 000
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 476	14
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		15
	Total	4 476	29
Résultat exceptionnel		F	6 970
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		(10 748)	(34 259)
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Comptabilité tenue en euros

AC2C
Audil et Commissariat aux Comptes
Société membre de la Compagnie Régionale de Remu-
VISA POUR IDENTIFICATION

Annexe au 31 décembre 2009

Page : 8

ASS AREF - BTP

AREF BTP

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2009
Montants exprimés en EUR

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

AREF BTP

20 rue Alain Gerbault - CS 51326 - 35012 Rennes Cedex

Ce rapport contient 6 pages

Annexe au 31 décembre 2009

ASS AREF - BTP

Table des matières

1	Faits majeurs	10
2	Principes, règles et méthodes comptables	10
3	Situation au regard de la fiscalité	10
4	Informations relatives au bilan	11
4.1	Actif	11
4.1.1	But de l'association	11
4.1.2	Immobilisations corporelles	12
4.1.3	Placements de trésorerie – SICAV	12
4.1.4	Actif circulant – Classement par échéance	12
4.2	Passif	12
4.2.1	Provisions pour risques et charges	12
4.2.2	Autres dettes – Classement par échéance	12
5	Autres informations	13
5.1	Rémunération des dirigeants	13
5.2	Droits individuels à la formation	13
5.3	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)	13

AC2C
Audit et Commissariat aux Comptes
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes
VISA POUR IDENTIFICATION

Annexe au 31 décembre 2009

ASS AREF - BTP

1 Faits majeurs

Pour faire suite à la baisse constatée du financement en provenance de l'AGEFIPH, les administrateurs ont décidé, en 2009, de licencier, pour motif économique, l'assistante au sein du service Handi Bat TP.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- comptabilisation en coûts historiques ;
- principe de prudence ;
- permanence des méthodes.

3 Situation au regard de la fiscalité

Le régime fiscal des OPCA et de leurs associations délégataires a été précisé par le Ministère délégué au budget et à la réforme de l'état, Jean-François Copé, en date du 14 mai 2007 dans les termes suivants :

« La mission, assurée par les OPCA, de mutualisation des fonds versés obligatoirement par les employeurs et destinés au financement de formations professionnelles découle directement de l'organisation du système de formation professionnelle en France.

Compte tenu de sa spécificité, cette mission ne présente pas un caractère lucratif, par suite, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés, ni à la taxe professionnelle.

Annexe au 31 décembre 2009

ASS AREF - BTP

Il résulte également de cette analyse et du fait que l'activité des associations délégataires des OPCA n'est en pratique réalisée par aucune autre structure lucrative que ces associations ne seront soumises à aucun des impôts commerciaux.

Par ailleurs, afin de maintenir l'adéquation entre le régime de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des entreprises cotisantes et celui des prestataires de formation, les OPCA demeurent soumis au dispositif prévu par l'article 261-4-4°a du code général des impôts (CGI) et aux articles 202 A à 202 D de l'annexe II à ce même code. Ainsi, selon qu'ils sont titulaires ou pas de l'attestation délivrée par la direction régionale à la formation professionnelle dont ils relèvent, les OPCA seront exonérés ou soumis à cette taxe.

En ce qui concerne les associations délégataires, je vous invite à vous rapprocher du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle afin de vous assurer que ces organismes entrent dans le cadre prévu pour l'obtention de l'attestation mentionnée à l'article 202 A déjà cité. Si tel était le cas, ceux-ci cesseraient d'être exonérés de plein droit à la TVA, et leur régime au regard de cet impôt devrait s'apprécier, comme pour les OPCA, à compter du 1^{er} janvier 2008, selon qu'ils ont obtenu ou non cette attestation.

S'agissant du règlement du passé, les présentes règles ne donneront lieu ni à rappel, ni à restitution. Il en résulte notamment que les rectifications qui ont été proposées par l'administration et, le cas échéant, mises en recouvrement à titre conservatoire, seront abandonnées ou dégrevées ».

Les OPCA bâtiment et travaux publics ont souhaité rester assujettis à la TVA.

En conséquence, le régime fiscal de l'AREF Bretagne reste inchangé :

- Assujettissement à la TVA,
- Exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Actif

4.1.1 But de l'association

L'association a pour objet la coordination, l'étude et la réalisation de tous moyens propres à développer la formation professionnelle dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics en Bretagne.

AC2C
 Audit et Commissariat aux Comptes
 Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes
VISA POUR IDENTIFICATION

Annexe au 31 décembre 2009

ASS AREF - BTP

4.1.2 Immobilisations corporelles

4.1.2.1 Mouvements principaux

Cession d'un véhicule pour un montant de 2 500 €uros en présence d'une valeur nette comptable de 4 477 €uros (moins-value de 1 977 €).

4.1.2.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

4.1.3 Placements de trésorerie – SICAV

	Prix d'achat	Cours au 31.12.2009	Plus-values latentes
211 EFI Performance	94 944	95 018	74
	94 944	95 018	74

4.1.4 Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

4.2 Passif

4.2.1 Provisions pour risques et charges

- o A compter du 1^{er} janvier 2008, les OPCA bâtiment et travaux publics ont souscrit auprès de SMA Vie BTP un contrat portant sur le remboursement des indemnités légales ou conventionnelles de fin de carrière des cadres et Etam des organismes suivants :
 - OPCA Bâtiment
 - OPCA travaux publics
 - AREF BTP
 - GFC BTP

Les réserves constituées par les AREF ont été transférées sur le contrat groupe.

4.2.2 Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Annexe au 31 décembre 2009

ASS AREF - BTP

5 Autres informations

5.1 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ou salariés doivent être publiés.

Ce montant s'élève à 55 465 Euros pour l'année 2009.

5.2 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	196
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	881

5.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Néant.

AC2C
Audit et Commissariat aux Comptes
Société membre de la Compagnie Régionale de Renne...
VISA POUR IDENTIFICATION

Bilan actif

ASS AREF - BTP

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

EUR

	31/12/2009	31/12/2008
Autres immobilisations corporelles		
21810000 - INST.AGEN.AMENEG.DIVER	15 713.57	15 713.57
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT	12 171.00	24 531.20
21830000 - MATERIEL DE BUREAU	20 361.44	20 361.44
21831100 - MATERIEL INFORMATIQUE	15 679.59	15 679.59
21840000 - MOBILIER DE BUREAU	37 865.87	37 865.87
28181000 - AMORT.INSTALLAT.AGENC.	-15 713.57	-15 713.57
28182000 - AMORT.MATERIEL TRANSP.	-8 169.58	-12 806.09
28183000 - AMORT.MATERIEL BUREAU	-17 467.53	-15 869.53
28183100 - AMORT.MATERIEL INFOR.	-15 349.74	-14 810.04
28184000 - AMORT.MOBILIER BUREAU	-37 865.87	-37 865.87
	7 225.18	17 086.57
Autres immobilisations financières		
27500000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENT	762.25	1 524.50
	762.25	1 524.50
Autres créances		
40971000 - FOURNISSEURS EXPLOITATION DEBITEURS	5 655.58	4 317.53
42510000 - AVANCES/DEPLACEMENTS	1 519.58	1 519.58
43720000 - MUTUELLE	379.36	0.00
43760000 - CHEQUES DEJEUNER	1 825.15	6 920.00
44566000 - TVA DEDUCTIBLE	0.00	4 275.71
44567000 - CREDIT DE TVA	0.00	1 813.00
44583000 - TVA/FACTURES A RECEV.	2 825.83	3 143.45
44583100 - TVA COLLECTEE	1 663.97	0.00
46870000 - PRODUITS A RECEVOIR	116 864.66	128 169.38
	130 734.13	150 158.65
Valeurs mobilières de placement		
50871000 - PLACEMENT TRESORERIE	94 943.67	82 430.45
	94 943.67	82 430.45
Disponibilités		
51230000 - BTP	23 150.71	25 984.77
53000000 - CAISSE	27.12	32.66
	23 177.83	26 017.43
Charges constatées d'avances		
48600000 - CHGES CONSTATEES D'AV.	3 660.66	3 141.46
	3 660.66	3 141.46

Bilan passif

ASS AREF - BTP

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

EUR

	31/12/2009	31/12/2008
Autres réserves		
10680000 - RESERVES	46 546.69	80 806.16
	46 546.69	80 806.16
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
51860000 - BANQUES INTERETS COURUS	0.00	5.51
	0.00	5.51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40110000 - FOURNISSEURS	6 193.35	40 081.32
40810000 - FOURN. FACTURES NON PARVENUES	17 595.28	23 460.16
	23 788.63	63 541.48
Dettes fiscales et sociales		
42820000 - PROVISIONS CONGES PAYE	37 577.19	44 874.00
43100000 - URSSAF	27 800.00	29 781.00
43711000 - MEDECINE DU TRAVAIL	0.00	802.69
43730000 - RETRAITE PREV.CADRES	16 543.50	25 125.99
43731000 - CAISSE ETAM	5 170.43	10 639.72
43740000 - ASSEDIC	4 602.00	4 658.00
43750000 - COTIS.FORMATION CONT.	1 536.19	2 700.69
43820000 - CHARGES/CONGES A PAYER	17 732.68	21 966.00
43860000 - ORG.SOC.CHGES A PAYER	0.00	133.57
44551000 - TVA A DECAISSER	5 436.00	0.00
44571000 - TVA COLLECTEE	0.00	15 298.49
44584000 - TVA S/FACTURES A ETABLIR	12 057.98	14 285.23
44584100 - TVA RECUPEREE D'AVANCE	2 182.48	0.00
	130 638.45	170 265.38
Autres dettes		
46750000 - EDDF	70 278.40	0.00
	70 278.40	0.00

AC2C

Audil et Commissariat aux Comptes
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION